

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le neuf septembre à 20h45

Le Conseil Municipal de la commune d'Evires, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Joël DUPERTHUY

Présents :

M. J. DUPERTHUY, Mme C.GURLIAT, Mme M-H FOSSATI ROYON, Mme C. ANDREOLI, M. J-P DEMOLIS, Mme M-C BRUSSOZ, Mme D. FLORENCE, M. N. MARTIN,

Absents: M. D.DUPONT (pouvoir donné à Marie-Claude BRUSSOZ), M. J-M CARRIER (pouvoir donné à Joël DUPERTHUY), Mme P. BELLEVIN-MUGNIER, M. J-B BONGOAT, Mme C. DUPENLOUP, Mme M-P SÉLLECCHIA (pouvoir donné à Mme C. GURLIAT), M. C. VEDOVINI

Secrétaire de séance : Mme C. ANDREOLI

Public : 3

1. Approbation du Compte-rendu de la séance publique du 27 juin 2016

Le compte rendu de la séance du 27 juin est approuvé sans observation.

2. Chemin rural des Champs.

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de modification d'implantation du chemin rural des Champs qui actuellement traverse le hameau des Sapins. Ce chemin étant très étroit, il ne dessert plus les champs environnants.

Le Conseil Municipal propose que le dossier soit étudié par la commission « routes » et soit remis à l'ordre du jour d'un projet conseil municipal.

3. Réfection du chemin de chez Gros Jean

M. Nicolas MARTIN, membre de la commission « route » présente le rapport de la commission.

Après discussion, certains points sont à revoir, les membres du Conseil Municipal décident de reporter le sujet au prochain Conseil Municipal.

4. Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet au service administratif – délibération 2016 - 48

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que compte tenu de l'augmentation de la charge de travail au secrétariat de la Mairie, il convient de modifier la durée hebdomadaire du service d'urbanisme.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi,

M. le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984,

- de supprimer l'emploi d'adjoint administratif créé initialement à temps non complet par délibération du 7 janvier 2011 pour une durée de 21 heures par semaine,
- et de créer un emploi de d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet pour une durée de 28 heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **Décide** d'adopter la proposition du Maire
- **Décide** de modifier ainsi le tableau des emplois,
- **Décide** d'inscrire au budget les crédits correspondants.

5. Modification du temps de travail des ATSEM

Une demande d'augmentation du temps de travail d'1/4heure a été faite en Mairie pour une ATSEM. Celle-ci doit en effet prendre en charge les enfants de maternelle à l'arrivée du bus scolaire. Le travail de préparation en amont de la classe est alors impacté.

Par ailleurs, la garderie périscolaire connaît cette année une diminution de sa fréquentation le matin. Les heures effectuées (½ heure / jour) par une ATSEM ne sont donc plus nécessaires. Après discussion, le Conseil Municipal décide de rencontrer la directrice de l'Ecole afin de définir clairement les besoins.

6. Recrutement de vacataires dans le cadre du Temps d'accueil périscolaire **Délibération 2016 – 49**

Madame Marie-Hélène FOSSATI-ROYON, maire adjointe expose au Conseil Municipal que la Collectivité a recours à des personnes extérieures (autoentrepreneurs, personnel de la garderie, ...) pour animer le temps d'accueil périscolaire de 15h30 à 16h30 pendant le temps scolaire. Afin d'assurer l'activité « Patois », il est proposé de recruter deux vacataires.

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel durant l'année scolaire 2016-2017, M. le Maire propose au conseil Municipal de rémunérer ces interventions après service fait sur la base d'un forfait de 20,00€ par vacation pour 1 heure de travail accompli

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Décide de faire face au besoin ci-dessus par l'emploi de deux vacataires,
- Décide de charger Monsieur le Maire de procéder au recrutement,
- Décide de préciser que la rémunération à la vacation qui interviendra après service fait, s'élèvera à 20€ par vacation pour 1 heure de travail ;
- Charge Monsieur le maire de la mise en œuvre de la présente décision.

7. Décisions du Maire

- Signature des conventions avec les autoentrepreneurs pour les activités TAP
- Signature de la convention avec Géoprocess pour les travaux Route de la Chapelle Rambaud
- Devis validés
 - o Assistance informatique pour l'acquisition d'un switch pour l'école : 156.35€
 - o Assistance informatique pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur et le reformatage d'un ordinateur pour le périscolaire : 1 303.00€
 - o Direct D pour l'acquisition de lits pour l'école maternelle : 1921.60€
 - o Signaux Girod pour l'acquisition de panneaux et n° de voirie : 2346.48€
 - o Brussoz Charpente : fourniture et pose de tableaux dans le cadre de l'aménagement de la garderie périscolaire : 1689.60€

8. Rapport des Commissions

a) Commission scolaire

Effectif pour la rentrée 2016-2017 : 167 élèves

Temps d'accueil périscolaire :

- 19 intervenants pour 100 enfants inscrits
- Le fonctionnement a légèrement été modifié puisque lors des inscriptions il n'y a plus de choix d'activités possibles. Ce sont les enfants lors de la 1^{ère} semaine de chaque période qui font leur choix.

APE

- changement de bureau - nouveau président : M. Nicolas Klein
- Demande de mise à disposition d'un local pour les réunions et le stockage du matériel : à étudier
- Fête de la Bière : 15 octobre 2016

b) Commission Urbanisme

Dossiers d'Urbanisme délivrés

o Déclarations préalables

- M. CATHERIN Lionel – 141 route du Petit Béné – pour la création et modification d'ouvertures et le remplacement de menuiseries extérieures
- Mme CHAPUIS Christine – 43 la Cheneral – pour l'installation de panneaux solaires
- Mme FLEURY-DATICHE – 110 route de chez Venant – pour la construction d'un abri voiture.
- M. GAZALIAN Pierre – 2101 route de Groisy – pour la fermeture partielle d'un auvent
- M. HAMMICHE – 3014 route de la Côte pour la création d'ouvertures
- M. PERRIN Frédéric – 3446 route de la Côte pour la construction d'un abri
- M. STEBLER 21 route de chez Dupont pour la création et la modification d'ouvertures

o Permis de construire

- M. CARRIER Marcel 107 Chemin des Clos – Fermeture de la terrasse
- M. COLLOMB Patrick – Zone artisanale La Glacière - modification d'un bâtiment artisanal
- M. COURTEVILLE – 124 route de chez Dupont pour une extension d'une maison existante
- M. DELACHENAL 51 chemin des Mouilles Derrières pour la construction d'un abri voiture
- M. ZANAROLI – 43 chemin de Grange Neuve pour création d'un sous-sol (modificatif)
- Mme REYNAUD – 923 route de la Côte des Frênes – suppression d'une véranda et création d'un abri et d'une tonnelle
- SCI LE PRIEURE - 91 chemin du Crêt de Morgie - Construction d'une maison individuelle

c) Commission Bâtiments :

- Garderie périscolaire : les travaux sont presque terminés : en attente de la réception
- Liaison entre les deux bâtiments : en cours.
- Le Cercle : le Conseil Municipal valide l'acquisition de 14 tables

d) CCAS : Réunion fixée le jeudi 15 septembre à 20h00

e) Intercommunalité

RAM (Relais d'Assistantes Maternelles) itinérant. La personne recrutée pour le RAM va se déplacer sur l'ensemble du secteur de la CCPF. Il a été proposé de lui mettre à disposition un local dans le groupe scolaire.

Fiscalité : Dans le cadre de la création du Grand Annecy, les EPCI doivent avant le 1^{er} octobre délibérer pour la modification des bases fiscales. Un lissage sera fait sur 12ans.

Gestion du Gymnase du Parmelan : Présentation des différentes possibilités (création d'un SIVU, entente territoriale, ...) Le Conseil Municipal s'oriente vers la création d'un syndicat

Fin de séance : 00h15

Le secrétariat
C. ANDREOLI



Le Maire
Joël DUPERTHUY



